

Paris, 27 novembre 2018

M. Sebastián PIÑERA  
Président de la République du Chili  
Palais de la Moneda  
Santiago du Chili

Nous, soussignés associations, institutions et organisations, vous informons de notre profonde inquiétude suite à la violente et tragique perquisition survenue le mercredi 14 novembre 2018 dans la Communauté de Temucuicui qui s'est conclue par un jeune de 15 ans gravement blessé et la mort de Camilo Catrillanca, âgé de 24 ans, membre de la communauté, atteint d'une balle dans la nuque tirée dans son dos.

Dans le contexte global de violence accrue en Amérique Latine, le Chili n'est pas en reste. En effet, tout comme d'autres Etats, nous pouvons que lamenter une criminalisation chaque fois plus importante à l'encontre des mouvements sociaux, avec un usage systématique et excessif de la force publique. La récente intervention à Temucuicui du Groupe de réaction tactique des Gendarmes, au clair profil militaire, connu sous le nom de "Comando Jungla" en est un bon exemple.

Nous rejetons cette politique de criminalisation et de militarisation menée sur le territoire mapuche de même que l'application de la loi antiterroriste à l'encontre des membres de communautés. Le Chili a été condamné dans le passé par la Cour Interaméricaine des Droits Humains pour l'application de cette loi.

En relation avec ces derniers événements, nous dénonçons également les réactions des différentes autorités policières et politiques qui ont justifié la perquisition en raison d'un supposé délit de "vol de véhicules" et en ont relativisé les responsabilités tant policière que politique.

En conséquence, nous demandons que votre gouvernement lance les mesures d'urgence nécessaires à savoir :

- a.- Une enquête rigoureuse, indépendante et impartiale sur ces événements ainsi que sur les responsabilités du commandement.
- b.- Le retrait immédiat du Groupe spécial de Gendarmes de la région afin d'éviter une escalade de la violence.
- c.- Des sanctions à l'encontre des autorités policières de la région de l'Araucanie et des responsables de la perquisition.
- d.- Des sanctions à l'encontre des responsables politiques régionaux et nationaux, parmi ceux qui ont donné les ordres, notamment le ministre de l'Intérieur.

Pour notre part, nous demanderons aux institutions internationales, compétentes en matière de protection des Droits Humains, des mesures de protection en faveur des communautés mapuche situées dans la région d'Araucanie.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Signent :

**FRANCE-LIBERTES - Fondation Danielle Mitterrand, Marion Veber, Paris**

**IAAT-AICT ASOCIACION INTERNACIONAL CONTRA LA TORTURA - Genève**

**FRANCE AMERIQUE LATINE (FAL), Franck Gaudichaud, Président, Paris**

**Comité Memoria y Justicia, Ariel Sanzana Président, Genève**

**Association des Chiliens Résidents à Genève**

**Commission de Soutien aux peuples originaires du Chili, Hayin Antileo, Genève**

**Comité Mapuche Belgique (COMABE), María Jara, Présidente, Bruxelles**

**Comité de solidarité avec les Indiens des Amériques (CSIA-Nitassinan), Edith Patrouilleau Vice-présidente, Paris**

**Association Terre et Liberté pour Arauco, Néstor Vega, Président, France**

**Collectif Droits de l'Homme au Chili, Héctor Zavala Leiva, Président, France**

**Association des Ex-prisonniers chiliens en France, Héctor Vásquez, Président**

**Association "Nuevo Concepto Latino", France, Leyla Guzmán Palma, France**

**Association "Jacques Damiani", Elwyn Ayamante, France**

**Association "Relmu-Paris", Marcelo Gauthier, France**

**Comisión Ética contra la Tortura, Ulises Urriola**

**Collectif Argentin pour la Mémoire, France**

**Comité pour la Palestine - 94 Nord**